

Conseil de développement

Séance plénière du 5 février 2014

POCL : Projet de motion

Lors de sa séance du 5 février 2014 le Conseil de développement de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a pris connaissance de la lettre de mission du Ministre délégué chargé des transports, Frédéric Cuvelier, adressée à Michel Fuseau, Préfet de la Région Auvergne, coordonnateur de la LGV POCL.

Après avoir pris acte que le Ministre considère ce projet comme stratégique, qu'il décide de la poursuite des études de la LGV POCL en vue des études préalables à l'enquête publique, qu'il fixe l'échéance de fin 2014 pour que les instances de gouvernance convergent vers un scénario unique, le Conseil de développement s'étonne et s'inquiète de constater que le projet se trouve figé par la non signature par les Régions Centre et Île France de la convention de financement des études à la suite de la décision du 7 juin 2012 du Conseil d'Administration de RFF d'approfondir les conditions de poursuite de la LGV POCL par «une étape préliminaire aux études préalables à l'enquête publique, d'une durée d'un an.»

Cette convention s'élève à 3.000.000 €, financés par tiers par l'Etat, RFF et les 5 régions concernées (200.000€/région). Alors que la concertation financée par cette convention est achevée depuis septembre 2013, il s'avère que la Région Centre demeure la seule à n'avoir toujours pas réglé sa part, ni signé la convention, la Région Ile de France ayant depuis acquitté sa participation. Les services du Conseil régional précisent que, bien qu'ayant donné son accord de principe, la Région Centre entend que cet accord soit subordonné à la prise en compte dans l'étude de la possibilité que POCL, raccordé à POLT, soit une alternative à Poitiers -Limoges.

On voit ainsi qu'en dépit d'annonces encourageantes la situation se trouve aujourd'hui bloquée, la signature de la convention et le règlement correspondant étant un préalable à toute nouvelle avancée du projet.

Très attaché à la réalisation de la LGV POCL, le Conseil de développement de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire considère qu'en maintenant cette condition, sans doute initialement justifiée mais devenue depuis irréaliste et inadaptée, le Conseil régional prend une lourde responsabilité en donnant prétexte aux reports de délais, voire en mettant en péril le projet lui-même.

Les membres du Conseil de développement, unanimes, insistent solennellement auprès du Président du Conseil régional du Centre pour qu'il prenne une initiative rapide et heureuse pour sortir au plus vite de cette situation dommageable et inacceptable.